



PROCÉDURES LOCALES

Championnat Régional Grand-Est 2026

Catégorie : Générale

Classe : Multiclasse

du 12 au 18 juillet 2026

à Chambley (LFJY)

Edition du 08/01/2026

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : 09/01/2026

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2026

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :
<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>



Table des matières

1.	31.1.	31.2.	31.3.	31.4.	32.	42.1.	42.2.	42.3.	42.4.	42.5.	42.6.
	42.7.	42.8.	52.9.	52.10.	53.	63.1.	63.2.	63.3.	63.4.	63.5.	63.6.
	63.7.	73.8.	74.	84.1.	84.2.	84.3.	84.4.	84.5.	85.	105.1.	105.2.
	105.3.	105.4.	105.5.	115.6.	116.	117.	11				

1.Description de la compétition

1.1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : Championnat Régional Grand-Est 2026.
- Lieu : Chambley (LFJY).
- Association organisatrice : Les Planeurs de Chambley.
- Altitude de référence de l'aérodrome : 266 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ne diverge pas de la NP4.1) : oui

1.2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 26 juin 2026.
- Entraînement (non officiel) : 10 et 11 juillet 2026.
- Période d'enregistrement : 10 et 11 juillet 2026.
- Premier briefing : 12 juillet 2026 à 10h00.
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve) : du 12 au 18 juillet 2026.
- Remise des prix : 18 juillet 2026 à 19h00.

1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

Postes obligatoires :

- Directeur de la compétition : Philippe CLAUDON
- Représentant fédéral ou régional : non affecté.
- Choix des épreuves : Philippe CLAUDON et David PIHET
- Scoring : Philippe CLAUDON et David PIHET
- Secrétariat : Philippe STEIN

Postes recommandés :

- Président du Comité d'Organisation : Philippe CLAUDON
- Sécurité des vols : Philippe Claudon
- Météorologue : non affecté.
- Logistique : Nicolas KAKAVAS et Aloïs SCHERTZ-BILLOT
- Contrôle Technique : Jean LIEGEOIS
- Remorquage : équipe remorqueurs Chambley
- Webmaster : non affecté.
- Responsable presse : Nicolas KAKAVAS et Aloïs SCHERTZ-BILLOT

1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : 06.85.07.67.52
- E-mail : crge@planeurs-chambley.fr
- Site web : <https://www.planeurs-chambley.fr/>
- Adresse postale : ACC-Planeurs de Chambley

5 boulevard Antoine de Saint-Exupéry
54470 Hagéville

2. Généralités

2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- 90 € pour les pilotes de - 25 ans
- 130 € pour les pilotes de + 25 ans.

Ils couvrent toutes les opérations et fournitures (planeur et pilote) exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard (500 m AGL) est de 35€ (25€ pour les moins de 25ans)

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 150€

2.2. Catégories, classes et types de planeurs admis

- Catégorie Générale.
- Classe Multiclasse :
 - Nombre maximal de planeurs de la compétition admis sur la plate-forme : 16.
 - Handicaps : NP4.1.d 1.a Classe Multiclasse avec water ballast.

2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.68 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2026 en vigueur le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4. Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5. Équipements supplémentaires requis

(Sans objet.)

2.6. Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est :

https://www.soaringspot.com/en_gb/championnat-regional-grand-est-2026-chambley-2026/

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espaces aériens et résultats de la compétition.

2.7. Base de points de virages

- Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6). Lien :
- https://www.soaringspot.com/en_gb/championnat-regional-grand-est-2026-chambley-2026/downloads

2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6) : https://www.soaringspot.com/en_gb/championnat-regional-grand-est-2026-chambley-2026/downloads

Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : ANNEXE Espaces aériens

- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :
 - classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D, parc naturel (quel que soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones toujours autorisées (ie pénétration non pénalisée) :
 - classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT).

2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé dans le club House, tableau blanc de la grande salle principale.

2.10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe Whatsapp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages. Inscription automatique à ce groupe par l'organisation grâce aux renseignements récoltés lors de l'inscription.

3.Procédures au sol

3.1. Présentation de l'aérodrome

ANNEXES : voir le Self briefing.

3.2. Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

ANNEXES : voir le Self briefing.

3.3. Procédure de pesée

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / PDA...) seront effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé.

3.4. Procédure de déballastage en piste

Les déballastages sur la grille de départ sont autorisés sous le contrôle du Directeur de Compétition ou d'un membre de l'organisation.

Dans un souci de préservation des ressources naturelles, il est demandé aux concurrents déballastant au sol de recueillir l'eau dans des bidons afin de la réutiliser.

3.5. Grille de décollage

Conformément à la NP4.1, le seul type de grille sera le placement libre.
Placement conformément à l'annexe Self briefing.

À la demande de l'organisation, les planeurs lourds (ex : biplaces) devront systématiquement décoller en dernier afin de faciliter leur lancement.

Heure limite pour retirer les véhicules de la grille : 30 minutes avant le premier décollage.
Schéma de la grille : voir en annexes le Self briefing.

3.6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe au ClubHouse
N° de téléphone : 06.85.07.67.52
WhatsApp PC Vache: PCvacheCRGE2026.

En cas de vache, le pilote peut :

- Contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations (voir fiche de vache) nécessaires au dépannage.
- Contacter le PC Vache par SMS ou sur WhatsApp avec le formatage suivant : [PILOTE] [N° de Concours] [nb de points tournés] [Latitude][Longitude]

En cas de posé extérieur, préciser si un dépannage air est souhaité (voir le § 3.7)

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

3.7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- Soit avec un envoi par mail : crge.chambley@free.fr
- Soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB.

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

3.8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

Si un concurrent décide de se faire dépanner par un remorqueur local, il devra s'acquitter des frais relatifs au remorquage directement auprès du club concerné et dans tous les cas prévenir le PC vache avant de re-décoller.

4.Procédures en vol

4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 120,405 MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 120,405 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

Les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes : (références de la FFVP pour la région de vol)

- 122.500 MHz
- 122.650 MHz
- 129.715 MHz
- 129.760 MHz
- 129.980 MHz

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

4.2. Décollage (zone de largage) / treuil / décollage autonome

Les circuits de remorquage, les zones de largage, les hauteurs ou altitudes de largage sont précisées au briefing, si nécessaire. Le circuit de décollage des planeurs autonomes sera décrit lors du briefing d'accueil, et devra respecter le §12.3.2 de la NP4.1.

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les mises en l'air

Le pilote se reportera en vent arrière de la piste en service avec annonce radio. Il se posera sur le côté opposé à celui utilisé pour les décollages (voir en annexes le Self briefing). Les décollages seront interrompus pour permettre son atterrissage.

4.4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10km ».

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en cas de passage).

Puis le pilote annonce au passage du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] au cercle, direct ou tour de piste ».

4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage

Un tour de piste classique est la procédure normale et conseillée.

Pour raison de sécurité, il faut privilégier le tour de piste classique eu égard aux activités de vol des autres usagers basés de Chambley.

Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissage figurent en annexe « Self Briefing ».

Arrivée directe : le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Le « passage » est interdit.

5.Déroulement des épreuves

5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

(Sans objet.)

5.2. Zone des épreuves

(Sans objet.)

5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale : 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
 - o Altitude minimale : 570 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

5.4. Annulation d'épreuve en vol

À tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :
« *Compétition CRGE, l'épreuve est annulée* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

5.5. Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».
Pénalités en temps : cf tableau de pénalités NP 4.1.

6.Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

(Sans objet.)

7.Annexes

- Self Briefing : « Self Briefing-CRGE-2026-Chambley ».
- Carte VAC : « AD-2.LFJY ».